

Convocation aux examens - session janvier 2025

Pensez à votre carte d'étudiant

Du 30 novembre 2024 au 11 janvier 2025



La session d'examens écrits terminaux débute le lundi 06 janvier 2025 et se terminera le samedi 11 janvier 2025 (1ères épreuves DAEU : 18 et 19 décembre 2024).

La **carte d'étudiant** est obligatoire pour entrer en salle d'examens. Si vous l'avez perdue, renseignez-vous auprès de l'accueil de votre UFR. Un forfait de 10€ vous sera alors demandé pour la rééditer.

Pour plus de sécurité, vous pouvez vous munir aussi d'une pièce d'identité.

Vous devez vous présenter **30 minutes** avant le début des épreuves, alors ne soyez pas en retard !

Pour connaître votre planning, consultez [votre convocation aux examens](#).

Rappel étudiants BOURSIERS : Être présents aux épreuves de contrôle terminal fait parti de vos [obligations](#) en qualité de boursiers. En cas d'absence injustifiée, le versement de votre bourse sera suspendu et un remboursement des sommes perçues pourra vous être réclamé.

Justifier son absence en épreuves d'examens au plus tard une semaine après la tenue de l'épreuve : suivez [ce lien](#).

Etudiants en situation de handicap : si vous bénéficiez d'aménagements des conditions de passation de vos examens (temps majoré, secrétaire d'examens, ordinateur, agrandissement du sujet, etc.), consultez la page dédiée : <https://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/etudes-et-scolarite/handicap/services-et-outils.html>, rubrique "modalités d'organisation des aménagements d'examens - Examens terminaux" pour connaître les modalités d'organisation de ces aménagements.

L'ensemble des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences MECC sont consultables sur chaque formation du [Catalogue des formations](#), en cliquant sur l'onglet "**Organisation**" (Contrôle des connaissances). Pour mieux comprendre comment lire le tableau des MECC de votre formation, regardez la vidéo suivante !